

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil seize, le 8 avril, à 10 h 00, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de MARBACHE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MAXANT.

<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none">- en exercice : 17- présents : 11- votants : 16	<p>Étaient présents : Jean-Jacques MAXANT, Philippe RUGRAFF, Nicole HABERT, Claire KHAMOULI, Eric SCHMITT, Isabelle DUPUIS, Jacqueline FRANCOIS, René THOUVENEL, Micheline CLAUDE, Christine HARREL, Solange BOISSEAU.</p>
<p>Date de la convocation : 04/04/2016</p>	<p>Absentes représentées : Isabelle FAUVEZ par Eric SCHMITT Danielle HAMANT par Jean-Jacques MAXANT Delphine OZENNE par Nicole HABERT Murielle POPIEUL par Claude KHAMOULI Séverine D'APRILE par Philippe RUGRAFF</p> <p>Absente excusée : Evelyne BECKER</p> <p>Secrétaire de séance : Christine HARREL</p>

8. DOMAINE DES COMPETENCES PAR THEMES
8.2 AIDES SOCIALES
N° 9 : OPERATION DEPART EN CENTRES
DE VACANCES COLLECTIVES 2016


Piloté par Jeunesse au Plein Air (JPA), le dispositif « opération départ en centre de vacances collectives 2016 » permet aux enfants et aux adolescents de bénéficier de vacances en séjours collectifs à tarifs réduits. Il est financé par le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF et les communes signataires. Le montant de l'aide est fixé à 80 € minimum par enfant pour lesdites communes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une aide d'un montant de 80,00 € par enfant et pour les familles non imposables ou à revenus modestes. Néanmoins, tous les dossiers seront étudiés au cas par cas dans la limite de 10 places disponibles pour l'année 2016. L'aide sera accordée systématiquement aux enfants handicapés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention relative au financement du dispositif «opération départ en centre de vacances collectives 2016» avec JPA pour l'année 2016.
- **DE PRECISER** que la dépense est inscrite à l'article 6562 du Budget du CCAS 2016.



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Président du CCAS
Jean-Jacques MAXANT

 **Jeunesse**
au Plein Air | 54
MEURTHE-ET-MOSELLE

Aide au premier départ
en centre de vacances
De 4 à 17 ans

Eté 2016



Avec le soutien financier de
Région **ALSACE**
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

UNAT Lorraine
Le partenaire au service des hommes et des territoires


ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de Meurthe-et-Moselle

LES CENTRES DE VACANCES C'EST :

Des loisirs

- Des destinations variées attractives
- Des relations fortes avec les copains
- Des activités passionnantes sportives, culturelles ou simplement ludiques
- Des animateurs dynamiques



Un projet pédagogique

- Le vivre ensemble - la citoyenneté l'autonomie affective et matérielle (lien avec la famille préservé et renforcé)
- Des découvertes : destinations et activités
- Le respect des rythmes de l'enfant

Une réglementation

- Du personnel d'encadrement diplômé
- Le respect des règles sanitaires et pédagogiques
- Des structures adaptées



Se renseigner : www.jpa54.fr

JPA CS 85221

49, rue Isabey - 54052 Nancy cedex

Tél. 03 83 92 56 04

Commune ou communauté
de commune de résidence

L'AIDE

- Conditions :**
- Résider dans une commune ou communauté de commune signataire
 - Pas de plafond de ressources mais une aide adaptée à chaque situation
 - Dans la limite des places disponibles.
 - Pas de départ précédent en centres de vacances
 - Choix des séjours dans un catalogue spécifique